

quet de gala comme dans les conversations, il a témoigné de la faveur que ne pouvait manquer de rencontrer chez tous les honnêtes gens aux Etats-Unis, la création d'une école supérieure catholique. Et pour qu'on ne pût se méprendre sur le motif de cette faveur, il l'a nettement indiqué d'un mot : c'est que l'enseignement supérieur catholique ne peut que former d'excellents citoyens pour les Etats-Unis !

Ainsi, dans un pays en majorité protestant, voilà le loyal témoignage qu'une bouche officielle se fait l'honneur de rendre à l'action de l'enseignement catholique ! Mais si, de Washington nous ramenons nos regards sur la France, qu'y voyons-nous ! Non seulement le président de la République ne témoigne en aucun cas de la moindre bienveillance pour les catholiques : non seulement, dans tous ses discours prononcés durant l'Exposition, il n'a pas osé une seule fois placer le nom de Dieu, mais il se fait le complice de ministres qui en sont toujours, pour ce qui concerne toutes les manifestations du droit religieux, à préconiser une politique de persécution.

Et l'on s'étonne, après cela, que ni le clergé ni les catholiques ne puissent désarmer devant un tel gouvernement ! Et on fait un crime aux catholiques comme aux prêtres, d'avoir, dans la lutte électorale, parlé de la nécessité d'une action vigoureuse pour la défense des intérêts religieux ! En vérité nos adversaires nous estiment par trop naïfs ! Qu'ils considèrent ce qui se passe en Amérique et ils s'étonneront moins de voir les catholiques de France, dont le mot d'ordre était jadis : la liberté comme en Belgique, prendre aujourd'hui comme minimum de leur programme, ce mot d'ordre mieux approprié encore à leur situation récente : " la liberté comme en Amérique." La comparaison, nous le confessons, n'est pas à l'honneur des républicains de France, mais à qui la faute ? Ce n'est, certes, point aux catholiques.

AUGUSTE ROUSSEL.

AVIS

Ceux de nos lecteurs dont l'abonnement finit avec le mois de décembre sont priés de la renouveler avant l'expiration du terme. Nous rappelons que l'abonnement est d'une piastre par an, strictement payable d'avance.